

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 68 (1942)
Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gares et les voies des gares de Travers et des Verrières qui seront encore exposées à la fumée des locomotives des chemins de fer R. V. T.¹ et S. N. C. F.²; pour les voies de débord des autres gares, on utilisait du simple fil de fer galvanisé de même profil et de même section que le précédent. Cette électrification a consommé 42 600 m de fil bimétallique, dit K. P. S. (Kupfer-Panzer-Stahl), formé d'une âme d'acier entourée d'une couche de protection, en cuivre de 0,8 mm d'épaisseur, et 4530 m de fil de contact en fer. Pour supporter et amarrer ces fils, on utilisait 53 200 m de câble porteur formé de 7 fils d'acier toronnés ayant une section totale de 50 mm². Dans les tunnels où l'humidité les aurait corrodés, on a remplacé ces fils d'acier par des fils bimétalliques sur une longueur totale de 3290 m. Les éléments, serre-fils et fils de suspension qui réunissent le fil de contact au câble porteur ont été exécutés en fer zingué au lieu de bronze, devenu précieux. Dans les contrepoids de 175 kg, destinés à maintenir constante la tension du fil de contact, quelle que soit la température, le béton a remplacé la fonte, qui doit être réservée à d'autres usages.

Une ligne auxiliaire, en aluminium de 100 mm² de section, fixée aux mêmes poteaux que la ligne de contact, assure l'alimentation de celle-ci à Travers et aux Verrières; de même, une ligne détournée, aussi en aluminium, réunit les deux extrémités de chaque gare et permet de mettre celle-ci hors tension sans interrompre la circulation du courant dans la pleine voie. Les 37 000 m de câble d'aluminium de 100 mm², que nécessitaient ces lignes spéciales ont été récupérés dans le courant de 1942 sur le tronçon Ostermundigen-Thoune, où de nouvelles conditions d'alimentation les rendaient disponibles.

Dans chaque gare, un certain nombre d'interrupteurs à huile, commandés à distance ou d'interrupteurs à cornes à commande manuelle sont groupés en un poste de distribution; ils permettent, suivant les besoins, des interconnexions diverses entre les lignes de contact de la gare, celles de la pleine voie par l'intermédiaire des lignes détournées et, éventuellement, la ligne auxiliaire; ce même appareillage permet aussi la localisation rapide des dérangements.

Le poste de distribution d'Auvernier a été modifié pour permettre la connexion de la ligne des Verrières au reste du réseau. D'autre part, pour assurer l'alimentation indépendante des nouvelles installations depuis la sous-station de Vauseyon, on a construit une ligne d'alimentation en câble d'aluminium de 150 mm² le long de la voie ferrée Vauseyon-Auvernier. Notons, en passant, que la sous-station de Vauseyon est alimentée par une ligne de transport à 66 000 volts depuis celle de Chiètres et que cette dernière tire son énergie par des lignes à 132 000 volts, soit du groupe d'usines du Gothard, soit du groupe d'usines Vernayaz-Barberine.

La présence du courant alternatif à la tension de 15 000 volts, utilisé pour la traction électrique, rend dangereuse et, dans certains cas, impossible l'exploitation des lignes aériennes à basse tension et faible courant, dans un certain rayon. Les lignes télégraphiques et téléphoniques aériennes ont été remplacées par un «câble de ligne» composé de 15 paires de conducteurs isolés au papier et protégés par une gaine de plomb et une armature en feuillard; des caniveaux en ciment complètent cette protection. Des bobines «Pupin», placées dans le sol tous les 1960 m, diminuent l'affaiblissement des communications téléphoniques. Ce câble permettant une augmentation du nombre des liaisons, on en a profité pour doubler l'ancien réseau des téléphones à mani-

velles par un réseau comportant deux centraux terminaux automatiques à Travers et aux Verrières, reliés au central automatique C. F. F. de Neuchâtel. Ce même câble de ligne a permis de commander les horloges des gares voisines depuis deux horloges-mères installées à Champ-du-Moulin et à Boveresse.

Les lignes pour l'éclairage des gares ont aussi été rendues souterraines, ce qui a nécessité la modification des lampes extérieures et entraîné leur modernisation.

Le dépôt des locomotives des Verrières a été transformé, afin de pouvoir y remiser deux locomotives électriques; on le munira d'une installation de chauffage électrique afin de préserver de l'action du froid divers organes sensibles des locomotives, et d'empêcher la congélation de l'eau de condensation pouvant se trouver dans les conduites d'air comprimé.

Les frais de construction pour les différentes installations ont été évalués comme suit au commencement des travaux:

Lignes de contact et ligne d'alimentation	Fr. 1 834 000.—
Etablissement du profil d'espace libre	» 683 000.—
Installations à courant faible	» 943 000.—
Signaux et installations de sécurité	» 137 000.—
Modifications aux voies et bâtiment de la station des Verrières	» 145 000.—
Travaux de complètement de la sous-station de Vauseyon	» 46 000.—
Total	Fr. 3 793 000.—

Les modifications que les circonstances économiques présentes ont entraînées en cours d'exécution modifieront sans doute ces chiffres dans une assez forte mesure.

Notons que le canton de Neuchâtel a participé à cette dépense par un versement d'environ Fr. 38 200.— couvrant ainsi le 70 % des frais d'achat des poteaux en bois.

Lausanne, le 21 novembre 1942.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal de l'assemblée des délégués
du 22 août 1942, à 9 h. 30, dans la «Kreuzsaal» du
Musée Allerheiligen, à Schaffhouse.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941 (publié dans la *Schweizerische Bauzeitung*, n° 23 du 6 décembre 1941 et dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, 68^e année, n°s 2, 3, 4 et 5).
2. Rapport du président.
3. Ratification des nouveaux statuts de la section de Zurich de la S. I. A.
4. Normes du bâtiment.
 - a) Révision de la formule n° 128 : Conditions et mode de métré pour travaux de parqueterie.
 - b) Révision de la formule n° 129 : Conditions et mode de métré pour travaux de carrelage et de revêtements.
 - c) Révision de la formule n° 130 : Conditions et mode de métré des travaux de serrurerie.
 - d) Révision de la formule n° 135 : Conditions pour l'exécution du chauffage central.
 - e) Nouvelle édition d'une formule n° 144 : Conditions et mode de métré de la charpente métallique.
 - f) Nouvelle édition d'une formule n° 145 : Conditions pour l'installation centrale d'eau chaude.
5. Normes.
 - a) Modifications apportées aux normes n° 111 : Normes provisoires pour le calcul, l'exécution et l'entretien des ouvrages en bois.

¹ Régional du Val de Travers.

² Société nationale des chemins de fer français.

- b) Modifications apportées aux normes n° 112 : Normes concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques et des constructions en béton et en béton armé.

6. Propositions à l'assemblée générale.
7. Divers.
8. Propositions individuelles et divers.

Présidence : M. le Dr R. Neeser, ingénieur.

Procès-verbal : M. P.-E. Soutter, ingénieur.

Liste de présence.

Comité central : M. le Dr R. Neeser, président ; MM. F. Gilliard, architecte, M. Kopp, architecte, H. Näf, architecte, A. Sutter, ingénieur, H. Wachter, ingénieur.

80 délégués représentant 17 sections sont présents, ce sont :

Argovie : O. Richner, ing., Dr A. Rösli, ing., E. Wassmer, arch. — *Bâle* : F. Bräuning, arch., G. Gruner, ing., H. Leu, arch., F. Lodewig, arch., R. Meyer, arch., H. Rapp, ing. — *Berne* : H. Daxelhofer, arch., O. Gfeller, ing., H. Härry, ing., F. Hiller, architecte de la ville, J. Ott, arch., W. Schmid, ing., K. Schneider, ing., P. Tresch, ing., W. Wittwer, arch., A. Wytttenbach, arch., P. Zuberbühler, ing. — *Fribourg* : H. Gicot, ing., L. Piller, ing. — *Genève* : F. Bolens, ing., J. Calame, ing., P. Gampert, arch., G. Peyrot, arch., P. Reverdin, arch., A. Rossire, arch. — *Grisons* : P.-J. Bener, ing., H.-L. von Gugelberg, ing., O. Schäfer, arch. — *Neuchâtel* : J.-P. de Bosset, arch., R.-P. Guye, ing. — *Saint-Gall* : C. Kirchhofer, ing., J. Tobler, ing. — *Schaffhouse* : Dr M. Angst, ing., W. Henne, arch., E. Maier, ing. — *Soleure* : H. Bracher, arch., P. Hüslar, arch. — *Thurgovie* : R. Brodtbeck, arch. — *Tessin* : R. Gianella, ing., L. Rusca, ing. — *Valais* : C. Burkard, ing., Ch. de Torrenté, ing. — *Vaud* : D. Bonnard, ing., F. Brazzola, ing., O. Carroz, ing., G. Epitiaux, arch., P. Meystre, ing., E. d'Okolski, arch., E. Thévenaz, ing., J.-P. Vouga, arch. — *Waldstätte* : K. Gelpke, ing., C. Griot, arch., A. Rölly, ing., E. Wüest, ing., F. Zwicky, arch. — *Winterthour* : H. Ninek, arch. — *Zurich* : H. Blattner, ing., H. Châtelain, ing., E. Diserens, prof., A. Dudler, ing., Dr H. Fietz, arch., A. Hässig, arch., C. Jegher, ing., W. Jegher, ing., P. Meyer, arch., Dr P. Moser, ing., A. Mürset, arch., H. Puppikof, ing., E. Rathgeb, ing., A. Rutishauser, ing., M. Stahel, ing., R. Steiger, arch., Dr F. Stüssi, prof., H. Weideli, arch., W. Ziegler, ing., H. Zollikofer, ing., A. Zwygart, directeur.

Excusée : Section de La Chaux-de-Fonds.

Assiste à l'assemblée en qualité d'invité : M. le professeur Dr M. Rös, président de la direction du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux.

Les scrutateurs suivants sont désignés : M. W. Ziegler, ingénieur et M. le Dr H. Fietz, architecte.

M. le président Neeser : Aucune proposition des sections concernant l'ordre du jour n'étant parvenue dans les délais statutaires, celui-ci est considéré comme adopté.

1. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 18 octobre 1941.

Ce procès-verbal n'ayant donné lieu à aucune observation, il est adopté.

2. Rapport du président.

M. le président Neeser : Le présent rapport résume dans ses grandes lignes l'activité de la société et plus spécialement celle du Comité central depuis la dernière assemblée des délégués.

a) Votation.

Les comptes de 1941 et le budget de 1942 furent soumis à l'approbation des délégués, lors d'une votation qui eut lieu par voie de circulation au printemps de cette année. Ces objets furent adoptés sans opposition.

b) Etat nominatif.

Le 21 août 1942, la S. I. A. comptait 2668 membres contre 2610 le 18 octobre 1941, ce qui correspond à une augmentation de 58 membres depuis la dernière assemblée des délégués.

c) Comité central.

Depuis la dernière assemblée des délégués, le Comité central a tenu 5 séances. En outre, de nombreuses questions

furent traitées par des délégations ou directement entre le président et le secrétaire. De plus, plusieurs entretiens eurent lieu entre les autorités et des délégations de la S. I. A., consacrés notamment à la discussion de mesures d'économie de guerre. Comme de coutume, une autre tâche du Comité central fut l'examen des nouvelles admissions de membres qui furent nombreuses malgré les temps difficiles que nous vivons. Mais il convient de continuer à attacher la plus grande attention au recrutement de nouveaux membres et les sections sont priées de collaborer énergiquement à cette tâche.

1. Mesures d'économie de guerre.

Le Comité central eut à s'occuper principalement des questions intéressant l'industrie du bâtiment et l'économie des matériaux de construction.

Au cours d'une conférence qui eut lieu au mois de mars 1942 et qui réunissait le délégué du Conseil fédéral pour la création de possibilités de travail, des représentants des autorités, de l'industrie du ciment et des consommateurs de ciment, la question de la fabrication d'un ciment « B » fut à nouveau traitée à fond. A cette occasion, il fut constaté clairement que l'assemblée était unanime à considérer la fabrication d'un ciment amaigri comme inopportune. L'opinion qui prévalut généralement est qu'une réduction systématique des dosages, de même qu'une conception économique adéquate des constructions en béton, permettront plus sûrement une économie substantielle que l'amaigrissement du ciment. L'industrie du ciment a renoncé momentanément à cette fabrication. Donnant suite au vœu exprimé par le délégué du Conseil fédéral pour la création d'occasions de travail, la S. I. A., et la Société suisse des entrepreneurs ont fait parvenir à tous les intéressés, de même qu'aux autorités, une lettre-circulaire les rendant attentifs aux possibilités d'économiser le ciment, avec chiffres à l'appui.

2. Abonnement aux instructions et ordonnances relatives à la construction, éditées par les offices d'économie de guerre.

Donnant suite au désir exprimé par plusieurs membres, le Secrétariat a mis sur pied, dès février 1942, un service d'abonnement destiné aux membres de la S. I. A. ; celui-ci adresse mensuellement toutes les instructions et ordonnances de l'O. G. I. T. relatives à la construction. Plus de deux cents abonnés se sont inscrits pendant les délais fixés. Il ne fut malheureusement pas possible de satisfaire un grand nombre d'intéressés qui s'étaient inscrits trop tard.

3. Réglementation des salaires dans le bâtiment.

A la demande de l'O. G. I. T., la S. I. A. prit part aux délibérations où ce sujet fut traité, délibérations qui eurent lieu dès le mois d'octobre 1941. Dès cette époque, la S. I. A. manifesta l'intérêt majeur qu'elle attachait à une organisation adéquate de toute l'économie de la construction.

4. Office de contrôle des fers de construction.

L'office de contrôle de la S. I. A. pour les fers de construction, sous la direction de M. Eichenberger, ingénieur, a continué de travailler pour la section du fer et des machines de l'O. G. I. T., à la satisfaction de chacun.

Le Comité central s'est occupé en outre de la question de l'utilisation des stocks suisses de vieux fers et a approuvé en particulier un exposé très complet de M. le directeur Müller, chef de la section du fer et des machines de l'O. G. I. T.

5. Bureau des constructions.

Il y a déjà plusieurs mois que le Comité central a défendu, auprès des autorités, le point de vue que le rationnement du ciment devait être joint à celui des fers de construction, cette exigence étant formulée depuis longtemps par les cercles intéressés à la construction. A cette époque, malheureusement, l'O. G. I. T. ne put se décider à prendre les mesures

d'organisation qui s'imposaient. Entre temps le rationnement du ciment fut exécuté par la section des matériaux de construction de l'O. G. I. T. et les difficultés qui surgirent sont suffisamment connues. Le Comité central décida en conséquence, de concert avec la Société suisse des entrepreneurs, de rédiger des propositions concrètes concernant les mesures à prendre en matière d'économie des matériaux de construction et de les adresser à M. le conseiller fédéral Stampfli. La création d'un organisme compétent et responsable ayant à s'occuper de tous les problèmes relevant de l'économie des matériaux de construction fut tout spécialement proposée. A la suite de cette démarche, l'O. G. I. T. créa le bureau des constructions que dirige M. von Sinner, architecte. Ce bureau correspond à une section de l'O. G. I. T. et a pour tâche essentielle l'étude des questions économiques intéressant la construction.

6. Création de possibilités de travail.

Le délégué du Conseil fédéral pour la création de possibilités de travail a décidé de faire éditer une *série de publications* destinées à élucider les différents problèmes relevant de la création de possibilités de travail et de s'assurer pour cette tâche la collaboration des groupements professionnels intéressés et de spécialistes compétents.

A la S. I. A. incombe la rédaction de deux sujets qui intéressent tout particulièrement les architectes, soit : « La construction de logements en temps de guerre » et « La normalisation dans la construction de logements ». Pour ce travail le Comité central a nommé une commission qui a choisi elle-même ses rédacteurs.

Le 1^{er} août 1942, une nouvelle ordonnance fédérale concernant la réglementation de la création de possibilités de travail en temps de crise provoquée par la guerre est entrée en vigueur. Cette ordonnance fédérale constitue une base précieuse pour le développement ultérieur des mesures à prendre en matière de création de possibilités de travail.

En outre, le Comité central s'est occupé du programme de création de possibilités de travail rédigé par la Société suisse des électro-techniciens. Donnant suite au vœu exprimé par la dite société, il a envoyé une lettre au Conseil fédéral, dans laquelle il motive les raisons qu'il a de soutenir ce programme.

7. Action en faveur de l'hôtellerie.

M. le D^r Meili, architecte, a été chargé par une commission nommée par l'Office fédéral des transports, de l'élaboration d'un programme d'assainissement des constructions hôtelières suisses. La S. I. A. fut invitée à collaborer à cette action au sein d'une commission spéciale qui, au cours de plusieurs séances, a discuté l'organisation de cette action. Pour le moment, sept stations parmi les plus importantes de toute la Suisse seront prises en considération. Le Comité central souhaite que cette action, qui favorise aussi bien l'hôtellerie que nos architectes, puisse être entreprise dès que possible, vu que les temps actuels sont particulièrement propices à sa réalisation.

8. Protection du titre.

Le Comité central ayant pris contact avec l'Union suisse des techniciens, a pu constater la bonne volonté de cette association quant à la reprise de nouvelles négociations. Une première entrevue est fixée au début de septembre. Le Comité central, ainsi que la commission de la S. I. A. pour la protection du titre, sauront à cette occasion agir avec la compréhension nécessaire et la largeur de vue indispensable. Le Comité central souhaite trouver auprès de l'Union suisse des techniciens les mêmes dispositions.

d) Commissions.

Les *conseils d'honneur des sections* n'eurent heureusement que peu de cas à traiter.

Le *conseil suisse d'honneur*, sous la présidence de M. E. Rybi, architecte, n'a traité qu'un seul cas depuis la dernière assemblée des délégués ; celui-ci n'est pas encore liquidé.

La *commission de la maison bourgeoise*, sous la présidence de M. M. Schucan, architecte, prépare une nouvelle édition du volume consacré à Schaffhouse.

Commission pour la création de possibilités de travail. A l'occasion d'une de ses séances où fut entendu un rapport détaillé, présenté par M. le D^r Iklé, la commission a pu se convaincre du travail approfondi qui a été fourni par le délégué du Conseil fédéral et s'assurer que, du point de vue technique, toutes mesures utiles seront dès maintenant prises pour les temps où une recrudescence du chômage apparaîtra.

Commission pour les concours d'architecture. Cette commission, sous la direction de M. F. Bräuning, a traité divers cas. Sur la demande de cette commission, le Secrétariat a instauré une statistique des concours qui donne en tout temps la possibilité de se procurer la documentation nécessaire relative aux concours passés et courants.

La *commission des normes (bâtiment)* que dirige M. A. Häsig, architecte, a été très active. Elle a discuté au cours de nombreuses séances, dont certaines eurent lieu avec le concours des associations professionnelles et des fabricants intéressés, les normes révisées ou nouvelles qui sont présentées à l'assemblée des délégués d'aujourd'hui.

La *commission des cours*, sous la direction de M. B. Gräminger, ingénieur, prévoit pour cet automne un cours consacré aux constructions légères et aux métaux légers qui intéressera tout particulièrement les ingénieurs mécaniciens. Dès maintenant, des conférenciers suisses qualifiés, ainsi qu'un conférencier français et un conférencier allemand ont été engagés pour ce cours.

Commission du coup de bélier et des pertes de charge. Les travaux importants de cette commission ne purent être achevés jusqu'à ce jour, eu égard aux difficultés du financement de leur achèvement. Il a été possible d'obtenir de la part de la fondation nationale pour l'encouragement de recherches scientifiques dans l'intérêt de l'économie nationale suisse, et grâce à l'appui du fonds du jubilé, une subvention supplémentaire qui permettra de mener à bonne fin ces précieux travaux.

Commission du plan d'aménagement national. La commission du plan d'aménagement national a mis au point le projet de rapport destiné à l'Office central pour la création de possibilités de travail. Malheureusement le crédit accordé par le dit Office fut dépassé par la commission, de telle sorte que le rapport, qui est prêt à être imprimé, ne pourra l'être qu'au moment où la question du financement sera définitivement éclaircie.

Commission de la protection des titres. La commission de la protection des titres, nouvellement nommée, n'a pas encore pu commencer ses travaux, une entrevue devant avoir lieu tout d'abord avec l'Union suisse des techniciens.

e) Groupes professionnels.

Le *groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes*, sous la direction de M. le professeur D^r F. Stüssi, a tenu quelques séances avec conférences. En particulier, la *commission pour les essais et les recherches relatives au béton armé précontraint* a continué à développer ses travaux.

f) Secrétariat.

Le Secrétariat a dû collaborer aux différentes actions citées plus haut et il doit faire face actuellement à une surabondance de travail, provoquée par l'augmentation incessante des mesures d'économie de guerre.

Les locaux de Paradeplatz étant devenus, avec le temps,

totalement insuffisants, le Secrétariat occupera dès le 18 septembre 1942 de nouveaux locaux, sis à la Beethovenstrasse 1, à côté du Palais des Congrès.

L'orateur termine son rapport en exprimant aux membres et particulièrement aux présidents des différentes commissions, qui se sont mis à la disposition de la société avec un parfait dévouement, les remerciements chaleureux du Comité central.

Ces remerciements s'adressent aussi au secrétaire et au personnel du Secrétariat. (A suivre).

COMMUNIQUÉ

Exposition de projets d'urbanisme.

La Direction des Travaux de la Commune de Lausanne organise, du 12 au 21 décembre 1942, au Musée Arlaud, une exposition publique et gratuite de deux importants projets d'urbanisme : l'aménagement de la place de la Riponne et l'aménagement de la place de la Gare. Le premier de ces projets est adopté par le Conseil communal ; le second sera soumis très prochainement à cette autorité.

Les dessins, perspectives et plans exposés sont complétés par deux maquettes détaillées montrant au public les solutions définitives qui ont été adoptées à la suite d'études très poussées par le Service du Plan d'extension, secondé par des spécialistes.

Le public pourra se rendre compte de l'évolution de la ville dans ces quartiers en considérant les estampes, aquarelles et dessins aimablement prêtés par l'Association du Vieux-Lausanne. On jugera mieux ainsi du chemin parcouru depuis près de cent ans et on pourra se faire une idée de la proportion que prendront les problèmes lausannois de l'avenir.

L'exposition est ouverte tous les jours, dimanches compris, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

CARNET DES CONCOURS

Maisons familiales.

Concours ouvert par le Département des Travaux publics du canton de Neuchâtel.

Le concours d'architecture pour la construction de maisons familiales ouvert par le département cantonal des Travaux publics a connu le succès puisque 46 concurrents y ont pris part, dont 16 en deux catégories (maisons simples et maisons jumelles).

Des idées intéressantes ont été présentées qui pourront faciliter la construction, chez nous, de maisons familiales destinées à des personnes à revenus modestes.

Le Jury chargé du classement des projets a décerné les récompenses suivantes :

1^{er} prix, Fr. 1.000.— à MM. Perrelet et Stalé, à Lausanne ; 2^{me} prix, Fr. 600.— à M. F. Ryhner, à Berne ; 3^{me} prix, Fr. 600.— à M. Gaston Colomb, à Neuchâtel ; 4^{me} prix, Fr. 400.— à M. R.-S. Hediger, à Lausanne ; 5^{me} prix, Fr. 400.— à M. Claude Jeannet, à Neuchâtel ; et 10 prix de Fr. 300.— à MM. Willy Petter, à Bevaix ; F. Huguenin, à Montreux ; M. Ducommun, à La Chaux-de-Fonds ; G. Dreyer, à Neuchâtel ; Bosset et Martin, à Neuchâtel ; H. Biéri Fils, à La Chaux-de-Fonds ; C. Pizzera, à Colombier ; A. Girardier, à Orbe ; A. Lozeron, à Genève ; M. Hillebrand, à Yverdon.

Les projets seront exposés publiquement du 9 au 24 décembre à la chapelle du collège des Terreaux, à Neuchâtel.

Neuchâtel, le 4 décembre 1942.

Le chef du département,
L. DU PASQUIER.



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH
Emplois vacants :

Section mécanique.

897. Jeune technicien chimiste. Travaux de laboratoire. Suisse centrale.

899. Ingénieur ou technicien. Haute fréquence, travaux de laboratoire. Suisse centrale.

901. Ingénieur ou technicien mécanicien. Construction d'appareils électriques. Suisse centrale.

903. Ingénieur ou technicien mécanicien. Construction, atelier, exploitation, projets. Industrie chimique. Nord-est de la Suisse.

905. Jeune dessinateur mécanicien. Petite fabrique de machines de Suisse centrale.

907. Plusieurs jeunes ingénieurs et techniciens électriciens. Banc d'essais, machines et appareils électriques. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

909. Un ou deux constructeurs, techniciens électriciens, éventuellement dessinateurs ; transformateurs. Suisse romande.

915. Jeune ingénieur mécanicien ou technicien mécanicien. Fabrique de machines de Suisse orientale.

917. Jeune dessinateur mécanicien. Petits appareils électriques. Voisinage de Zurich.

919. Jeune dessinateur. Constructions en tôle et petites charpentes métalliques. Atelier de Suisse orientale.

921. Jeune technicien électricien ou chef monteur. Suisse centrale.

923. Jeune technicien électricien. Appareils électriques. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

925. Deux jeunes ingénieurs électriciens. Banc d'essais. Appareils redresseurs de courant. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

927. Dessinateur électricien ou dessinateur mécanicien. Plans et schémas de centrales électriques. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

929. Jeune technicien mécanicien. Usine métallurgique de Suisse centrale.

931. Constructeur. Mécanique générale. Fabrique de machines de Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros, de 1940 : 477 ; de 1941 : 999 ; de 1942 : 363, 373, 563, 593, 597, 663, 671, 673, 675, 679, 685, 711, 739, 741, 773, 795, 797, 817, 823, 833, 853, 863, 875.

Section du bâtiment et du génie civil.

1238. Ingénieur ou technicien. Calculs de stabilité ; bois et béton armé. Suisse orientale.

1240. Jeune architecte ou technicien en bâtiment. Bureau. Suisse orientale.

1242. Jeune technicien en génie civil, éventuellement dessinateur en génie civil. Elaboration d'un projet de route. Bureau d'ingénieur de Zurich.

1248. Dessinateur en génie civil, en qualité de stagiaire. Chantier. Construction de galeries. Suisse centrale.

1250. Jeune technicien en génie civil, éventuellement dessinateur en génie civil. Béton armé et routes. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

1254. Jeune ingénieur constructeur. Béton armé, éventuellement technicien ou dessinateur en béton armé. Bureau d'ingénieur de Zurich.

1256. Ingénieur civil. Longue expérience pratique en aménagements hydroélectriques. Hautes chutes. Age jusqu'à 40 ans. Suisse centrale.

1262. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Maisons d'habitation et bâtiments de commerce. Entreprise de construction de Zurich.

1264 a. Conducteur de travaux. Construction de galeries ; de même : Contremaître.

Entreprise de Suisse romande.

1266. Un à deux ingénieurs civils ou techniciens en génie civil. Projets et direction d'importants travaux de drainage et de correction de ruisseaux. Conditions : Travail sûr et indépendant, habileté dans l'exécution des piquetages et des profils. Contrôle du travail et établissement des décomptes. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

1268. Architecte ou technicien en bâtiment. Elaboration de plans et décomptes. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

1270. Jeune architecte diplômé ou technicien en bâtiment. Projets et plans d'exécution. Bureau d'architecte de Suisse centrale.

1272. Un à deux techniciens en génie civil. Routes et canalisations, projets et direction des travaux. Bureau technique de Suisse orientale.

1274. Conducteur de travaux. Pratique de l'entreprise. Soumissions, travaux de maçonnerie. Suisse centrale.

1276. Dessinateur en bâtiment. Connaissances commerciales. Entreprise de construction de Suisse centrale.

1278 a. Ingénieur civil. Construction de galeries, cherché en qualité de conducteur de travaux, de même

b) Technicien en génie civil, habile dessinateur. Levers de terrain. Bureau d'ingénieur de Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 378, 586, 1026, 1040, 1110, 1114, 1122, 1198, 1200, 1214.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.